

# L'HEURE EST À LA CRÉDIBILITÉ ET À LA COHERENCE

Réformes critiques des pesticides à la ICCM5 et SAICM au-delà de 2020

Septembre 2023

## Messages clés

- 🔥 La cinquième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM5) **est une occasion unique de prendre des mesures mondiales attendues depuis longtemps afin d'éliminer progressivement l'utilisation des pesticides hautement dangereux (HHP) et soutenir une transition vers des alternatives saines et durables à l'utilisation des pesticides dans l'agriculture.**
- 🔥 L'utilisation généralisée des pesticides et plus précisément des HHPs est à l'origine de millions d'empoisonnements accidentels d'agriculteurs, de milliers de suicides chaque année, ainsi que d'une perte massive de biodiversité à l'échelle mondiale et d'une dégradation systémique des sols à l'origine des émissions massives de gaz à effet de serre imputables à l'agriculture.
- 🔥 ICCM5 doit approuver le **"cadre au-delà de 2020" de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM au-delà de 2020)** – en tant qu'instrument principal de la politique mondiale en matière de produits chimiques susceptibles d'orienter la politique et la pratique en matière de pesticides dans le monde entier pendant une décennie ou plus.
- 🔥 La SAICM Beyond 2020 comprend actuellement un **nombre limité de projets d'objectifs critiques pour les réformes de la politique des pesticides** objectifs que SAICM doit s'engager à atteindre si elle veut être cohérente et contribuer à la réalisation des objectifs internationaux des SDG, du Global Biodiversity Framework (GBF), et d'autres accords multilatéraux liés à l'environnement, à la santé et aux droits de l'homme.
- 🔥 Cependant, compte tenu que tous les textes pertinents restent contestés, il existe un **risque évident que ICCM5 et SAICM au-delà de 2020** ne parviennent pas à se mettre d'accord sur des engagements ciblés en matière de pesticides et d'agriculture.
- 🔥 **Il est essentiel que la ICCM5 et la stratégie SAICM au-delà de 2020 veillent à ce que les gouvernements :**
  1. **engage les pays et les institutions des Nations Unies** à parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie, dans le cadre d'un objectif **stratégique et ambitieux.**
  2. **s'engage en faveur d'une version la plus ambitieuse de l'objectif A7**, qui consiste à supprimer progressivement ou à éliminer l'utilisation des pesticides dangereux dans l'agriculture d'ici à 2030.
  3. **s'engage en faveur de l'objectif A5**, qui impose aux pays d'interdire les exportations de produits chimiques (y compris de nombreux pesticides dangereux) dont l'utilisation est interdite dans le pays.
  4. **s'engager à renforcer la mise en œuvre d'alternatives non chimiques**, y compris les approches agroécologiques et la lutte intégrée contre les parasites (IPM) qui facilitent la transition vers des alternatives à l'utilisation de pesticides synthétiques systémiques.
  5. **s'engager à prendre des mesures ciblées et limitées dans le temps sur tous les 'sujets de préoccupation'** (IOC), y compris de nombreux pesticides, et
  6. **adopter une résolution de l'ICCM établissant une alliance mondiale pour l'élimination progressive des centrales hydroélectriques.**
- 🔥 Pour qu'elle soit considérée comme un succès, la ICCM5 et le processus de la SAICM doivent s'accorder sur ces protections de base contre la pollution par les pesticides comme conditions préalables au respect des obligations internationalement reconnues en matière de biodiversité, de climat, de santé humaine et de droits de l'homme.

## À propos de ICCM5 et SAICM

ICCM5 est le principal forum politique multilatéral mondial pour les produits chimiques (et les pesticides) et est organisé sous l'égide des Nations unies.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un traité ou d'une convention contraignante, c'est le seul forum au sein duquel la communauté internationale s'accorde sur des orientations politiques majeures concernant la majorité des produits chimiques qui ne sont pas réglementés par d'autres traités des Nations unies.

À bien des égards, ICCM5 et SAICM représentent pour les produits chimiques ce que la CCNUCC est pour le changement climatique, ou la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour la protection de la nature.

La première réunion (ICCM 1), qui s'est tenue à Dubaï en 2006, a adopté **l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)** en tant que cadre politique mondial pour la gestion des produits chimiques, afin de contribuer aux objectifs de développement durable du Sommet mondial sur le développement durable.

Les déclarations de Dubaï de 2006 indiquaient que, *'la nécessité de prendre des mesures concertées est accentuée par un large éventail de préoccupations en matière de sécurité chimique au niveau international, notamment [...] la dépendance à l'égard des pesticides dans l'agriculture' et le plan d'action mondial appelait toutes les parties prenantes à prendre des mesures appropriées sur les priorités mondiales, notamment 'la promotion de solutions de remplacement afin de réduire et d'éliminer progressivement les pesticides hautement toxiques.'*<sup>1</sup>

Agriculteur pulvérisant des pesticides sur les cultures en Inde - Crédit : Tukaram Karve, Shutterstock



ICCM a convenu que l'objectif global de SAICM serait de *'...parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie de sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à réduire au minimum les effets néfastes importants sur la santé humaine et l'environnement.'*

Malgré certains progrès, peu d'objectifs de SAICM, voire aucun, ont été atteints à la date butoire de 2020, et le forum a fait preuve d'une efficacité limitée.

Ces dernières années, les parties prenantes de ICCM ont négocié un nouveau cadre pour la période post-2020, le **'cadre SAICM au-delà de 2020'**. Ce cadre doit être finalisé et voté lors de ICCM5, à Bonn, en Allemagne, en septembre 2023.

La cinquième réunion de la Conférence internationale sur les pesticides (ICCM), en septembre, déterminera si la ICCM et la SAICM sont en mesure de répondre de manière adéquate aux menaces fondamentales que les pesticides font peser sur la santé humaine et les droits de l'homme, la biodiversité et le climat, ou si de nouvelles formes de gouvernance sont nécessaires dans le domaine des pesticides.

## Les pesticides et l'agriculture dans le cadre de SAICM au-delà de 2020

De tous les secteurs, c'est le secteur agricole qui rejette systématiquement et intentionnellement le plus grand volume de produits chimiques toxiques - les pesticides - dans l'environnement, polluant des milliards d'hectares de terres chaque année et causant d'importants dommages à la biodiversité, au climat, à la santé et aux droits de l'homme.

La lutte contre l'utilisation des pesticides dans l'agriculture devrait logiquement être un pilier central du cadre SAICM Beyond 2020 qui doit être adopté lors de la cinquième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, si l'on veut tenter d'atteindre l'objectif fixé, à savoir *'prévenir ou, lorsque cela n'est pas possible, réduire au minimum les dommages causés par les produits chimiques et les déchets afin de protéger l'environnement et la santé des êtres humains'*.

**Ce serait un échec inexcusable du multilatéralisme si, après 17 ans de délibérations, le seul forum politique mondial sur la gestion des produits chimiques et son principal instrument politique ne parvenaient pas à établir des objectifs significatifs et mesurables pour traiter la question des pesticides dans l'agriculture.**

### Des textes contestés :

Le mot "pesticides" n'apparaît que sept fois dans le projet de 'texte consolidé' de 22 pages du cadre SAICM Beyond 2020 qui doit être négocié lors de l'ICCM5 en septembre<sup>2</sup>.

Deux occurrences du mot se trouvent dans une annexe et font simplement référence à un traité des Nations unies existant (la convention de Rotterdam) et au code de conduite existant sur la gestion des pesticides - un code volontaire publié par la réunion conjointe sur la gestion des pesticides (JMPPM). Ces éléments n'ajoutent rien de nouveau à SAICM/ICCM pour réformer l'utilisation des pesticides.

Les autres références aux pesticides ne figurent que dans deux versions de deux projets d'objectifs (A7 et D5). Toutes deux sont actuellement entièrement entre crochets, ce qui signifie que leur existence même dans le texte - sans parler de leur formulation - n'a pas fait l'objet d'un accord et qu'elles pourraient être supprimées dans la version finale de l'instrument SAICM au-delà de 2020. (Voir l'encadré ci-dessous)

**La perte de ces objectifs aurait pour conséquence que la SAICM au-delà de 2020 ne promulguerait aucun résultat ciblé ou action quelconque sur les produits chimiques toxiques les plus répandus sur terre.**

**Cela pourrait affaiblir le rôle de nombreuses parties prenantes, y compris PAN et de nombreux pays, qui ont exprimé l'urgence d'agir sur les HHP depuis de nombreuses années, soulevant de graves préoccupations sur la valeur d'un cadre chimique mondial qui ne mentionne pas les pesticides ni les objectifs sur la gestion des produits chimiques spécifiquement liés à l'agriculture.**

Le mot 'agriculture/agriculture' n'apparaît également que six fois dans le projet de texte de l'ASGIPC en cours de négociation.

L'agriculture est un secteur auquel l'ASGIPC s'appliquera, compte tenu de son importance en tant que cause de pollution chimique affectant les êtres humains, la nature et l'environnement. L'agriculture est le premier secteur énuméré dans le 'champ d'application' du cadre, y compris dans le texte non croché convenu. Les parties prenantes du secteur agricole sont également explicitement désignées comme devant fournir des *'efforts plus importants'* pour assurer une mise en œuvre efficace des priorités nationales.

Pourtant, ces exemples convenus de référence explicite à l'agriculture n'invoquent ni n'impliquent aucun objectif ou résultat spécifique pour le secteur.

Les seuls cas où l'agriculture est spécifiquement nommée dans les cibles actuelles se trouvent dans les deux projets concurrents de la cible A7 sur les PSH, qui sont tous deux entièrement mis entre parenthèses et risquent donc d'être complètement perdus.

Des références aux approches agroécologiques et à la lutte intégrée contre les parasites (IPM) sont également faites dans les deux versions du projet de cible D5, qui invoquent logiquement l'agriculture comme le secteur dans lequel les actions sont requises. Pourtant, là encore, ces deux éléments sont entièrement mis entre parenthèses et risquent donc d'être totalement supprimés.

### Textes alternatifs 'alternatifs' :

Réflétant l'existence de textes alternatifs concurrents pour les cibles clés, y compris celles sur les pesticides, et conscients des contraintes de temps prévues lors des négociations sur le cadre final de SAICM au-delà de 2020, le 11 août 2023, les coprésidents du processus intersessions de ICCM (les coprésidents de la IP) ont distribué un "document non officiel" proposant des textes alternatifs à examiner lors de la IP4.3 en septembre 2023, y compris pour les cibles A5 et A7 (voir l'annexe et ci-dessous)<sup>3</sup>.

Bien qu'ils soient bien intentionnés et, par endroits, bien pensés, en ce qui concerne les objectifs relatifs aux pesticides, les documents non officiels présentent une série de nouvelles questions et incertitudes constituant des obstacles potentiels à l'obtention d'un consensus ou d'un cadre final pour SAICM au-delà de 2020 d'une portée, d'une ambition et d'un degré d'urgence suffisants.

### Cible A5 :

Projet de formulation du texte consolidé	Les coprésidents du PI ont proposé une reformulation
[Cible A5 - [D'ici à 2030] [2025]], tous les pays [réglementent efficacement] [ont interdit] l'exportation de substances qu'ils ont interdites au niveau national [, sauf lorsqu'il existe une justification juridique solide et un contrôle de gestion].	Cible A5 - D'ici à 2030, les pays ont renforcé les contrôles, y compris la gestion des parties prenantes, en vue d'interdire l'exportation de substances qu'ils ont interdites au niveau national pour des raisons liées à l'environnement ou à la santé humaine.

Le texte alternatif proposé par le document officiel pour la cible A5 réduit fondamentalement l'ambition et l'urgence de cet objectif critique, qui a bénéficié d'un soutien considérable de la part d'un large éventail de parties prenantes. La terminologie clé est vague et potentiellement dénuée de sens, ce qui compromet fondamentalement la cible. Les termes '*contrôles renforcés*' et '*gestion par les parties prenantes*' ne sont pas suffisamment spécifiques pour être compréhensibles par les parties prenantes, voire par les gouvernements, et ne semblent pas mesurables.

En outre, la reformulation proposée rétrograde l'exigence principale de la cible initiale (l'interdiction des exportations de substances interdites au niveau national) pour en faire un objectif secondaire facultatif, que de nombreuses parties prenantes jugeront inacceptable.

PAN ignore si cette approche ou cette formulation a été proposée par une quelconque partie prenante au cours du développement du projet de texte consolidé dans le contexte du processus intersessionnel, ni quelles influences ont pu aboutir à cette nouvelle formulation.

### Cible A7 :

Projet de formulation du texte consolidé	Les coprésidents du PI ont proposé une reformulation
[Cible A7 - [D'ici à 2030], l'utilisation de pesticides très dangereux est [éliminée] [supprimée] dans l'agriculture].	Cible A7 - D'ici 2035, les parties prenantes ont pris des mesures efficaces pour éliminer progressivement les pesticides très dangereux dans l'agriculture lorsque les risques ne peuvent pas être gérés et que des solutions de remplacement présentant moins de risques potentiels pour la santé et l'environnement sont encouragées.
[Alt A7. D'ici à 2030, les parties prenantes ont pris des mesures efficaces pour éliminer progressivement les pesticides dangereux dans l'agriculture lorsque les risques ne peuvent pas être gérés et que des solutions de remplacement présentant moins de risques potentiels pour la santé et l'environnement sont encouragées].	

Le texte alternatif proposé par les coprésidents pour la cible A7 sur les HHP adopte la plus faible des deux versions de la cible A7 dans le projet de texte consolidé, malgré un soutien considérable en faveur de la plus ambitieuse des deux versions. Il prolonge également la date limite de 5 ans à 2035, d'une manière qui ne reflète pas les dates proposées par les parties prenantes de la SAICM, et qui semble contraire au calendrier 2030 pour la réalisation des SDG - dont la réalisation est compromise par l'utilisation systématique continue des HHP.

PAN pense qu'il y a suffisamment de points communs entre les deux versions de la cible A7 dans le projet de texte consolidé pour permettre d'atteindre un consensus - si une opportunité supplémentaire de discussion est fournie. La présentation d'une troisième alternative plus faible signale un "nivellement par le bas" potentiel au sujet de son urgence et ambition, contre-productif au consensus.

**Cible D5 :**

Draft Consolidated Text Wording	IP Co-Chairs proposed re-wording
<p>Cible D5 - D'ici à 2030, les gouvernements mettent en œuvre des politiques et des programmes visant à accroître le soutien aux alternatives [plus sûres et plus durables] [et] [non chimiques] [y compris l'agroécologie [entre autres approches [le cas échéant]] pour [commencer à remplacer les] [remplacer les [produits chimiques ou groupes de produits chimiques qui suscitent des préoccupations aux niveaux mondial et régional, y compris les pesticides très]] [les plus nocifs] [les plus dangereux]. [les plus nocifs] [dangereux]].</p>	<p><i>Aucun texte proposé pour la cible D5.</i></p> <p><i>Texte proposé pour la cible D2 :</i></p> <p>Cible D2 - D'ici à 2030, les parties prenantes ont adopté et mis en œuvre des politiques visant à : (i) encourager le développement et l'utilisation d'alternatives durables et sûres, y compris des alternatives non chimiques, (ii) intégrer la chimie verte et durable, et (iii) soutenir les technologies de production plus propres, y compris l'utilisation de matières premières durables.</p>
<p>[Alt D5. D'ici à 2030, les gouvernements mettent en œuvre des politiques visant à accroître le soutien à la lutte intégrée contre les ravageurs afin de gérer de manière appropriée les pressions exercées par les ravageurs [domestiques], y compris l'utilisation judicieuse de pesticides si nécessaire].</p>	

Les documents non officiels sur les objectifs n'ont pas proposé de texte alternatif pour la cible D5 sur l'agroécologie et les pesticides dans l'agriculture, bien que les deux alternatives dans le projet de texte consolidé nécessitent un travail supplémentaire - ce qui suggère la possibilité que les coprésidents ne proposent pas de conserver la cible D5.

La cible D5 est d'une importance vitale pour que le cadre SAICM au-delà de 2030 reconnaisse, reflète et contribue réciproquement aux cibles critiques sur la réduction de la pollution par les pesticides (cible 7) et l'agriculture durable (cible 10) qui ont été convenues dans le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (KMGBF) de décembre 2022 de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (voir 'Cohérence et complémentarité avec les engagements internationaux' ci-dessous). (Voir 'Cohérence et complémentarité avec les engagements internationaux' ci-dessous).

Aucune autre cible du projet de texte consolidé du cadre SAICM au-delà de 2020 ne vise spécifiquement la gestion rationnelle des pesticides dans l'agriculture - bien que l'agriculture soit le secteur dans lequel les volumes et la toxicité les plus élevés de produits chimiques (pesticides) sont systématiquement et intentionnellement libérés dans l'environnement sur des milliards d'hectares de terres.

Il est possible (mais certainement pas évident) que le texte propre proposé par les coprésidents dans le document officiel pour la cible D2 était destiné à remplacer la nécessité de la cible D5. Si cela est le cas, PAN s'y oppose fondamentalement.

Bien que le texte proposé par les coprésidents pour la cible D2 '*encourage le développement et l'utilisation d'alternatives durables et sûres, y compris des alternatives non chimiques*', la cible D2 dans son ensemble et sa formulation sont terriblement insuffisantes pour garantir que l'ASGIPC contribue concrètement à la réalisation des cibles 7 et 10 du KMGBF.

La Cible D2, tel que proposé par les coprésidents, confie la responsabilité aux 'parties prenantes', tandis que le KMGBF confie la responsabilité de la mise en œuvre aux gouvernements, reconnaissant ainsi le fait que seuls les gouvernements réglementent ce qui est autorisé dans leurs juridictions. En outre, la cible D2 proposée par les coprésidents semble s'appliquer à tous les secteurs (bien que cela ne soit pas explicite) et ne prescrit ni ne mentionne la nécessité d'un soutien accru aux pratiques agricoles agroécologiques ou à la lutte intégrée contre les ravageurs. En tant que tel, la cible D2 ne peut pas remplacer l'objectif spécifique sur les pesticides dans l'agriculture que la cible D5 a toujours été censé fournir.

Il serait inacceptable que la cible D5 soit perdue en raison d'une confusion parmi les parties prenantes quant à savoir si la présidence de la ICCM ou les coprésidents du PI ont l'intention de la conserver.

PAN craint que la présentation de textes alternatifs plus faibles que ceux déjà proposés risque d'anéantir et d'empêcher toute négociation sur les textes finaux relatifs à ces objectifs critiques et d'aboutir à un cadre SAICM au-delà de 2020 nettement plus faible qui ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs de l'ICCM et de la SAICM.

## **Une voie acceptable sur les objectifs non résolus :**

PAN a recommandé aux coprésidents de la IP de préserver du temps et de l'espace lors des réunions de l'IP4.3 et de l'ICCM5 afin que les Parties puissent négocier les textes originaux sur les cibles A5, A7 et D5, et que les documents non officiels présentés par les coprésidents de la IP n'empêchent pas cela de se produire.

PAN est soulagé de voir qu'un mécanisme pour la poursuite des discussions et des négociations par les parties prenantes a été prévu dans la note de scénario du président de l'ICCM5, qui *'prévoit de nouvelles délibérations, si nécessaire, sur les résultats du processus intersessions au cours de la cinquième session de la Conférence'*<sup>14</sup>.

Plus précisément, à la section III, 19, c), le président propose que la conférence établisse un *'comité plénier de session'* chargé d'examiner les recommandations issues du processus intersessions concernant l'approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020.

La section III, 19, (c), (ii) stipule en outre que : *'Si des travaux supplémentaires sur certains aspects du texte de l'instrument-cadre s'avèrent nécessaires, le comité envisage de créer des groupes de discussion ou des groupes informels en vue d'une consultation sur des sujets spécifiques. Chaque groupe de discussion ou groupe informel se verra confier un mandat clair et limité dans le temps et rendra compte au comité des résultats de ses travaux en vue de parvenir à un accord'*.

A cet effet, PAN a demandé à la présidence de s'assurer que les cibles A5, A7 et D5 soient soumises à un groupe de discussion ou à un groupe informel au cours de l'ICCM5, chargé de convenir d'une formulation finale qui sera incorporée dans le cadre SAICM au-delà de 2020 soumis à la Conférence. Nous considérons que cela est essentiel pour la crédibilité des processus IP4 et ICCM5, et de l'instrument du cadre SAICM Beyond 2020 qui en résultera.

**Des versions renforcées des cibles A5, A7 et D5 doivent être convenues et retenues lors de la reprise des réunions de l'ICCM IP4.3 et de l'ICCM5 en septembre.**

## **Formulation recommandée pour les objectifs et les cibles relatifs aux pesticides et à l'agriculture dans le cadre de la SAICM pour l'après 2020 :**

Sans préjudice de la procédure, PAN recommande la formulation suivante pour les objectifs clés et les cibles relatives aux pesticides dans le cadre de la SAICM au-delà de 2020, et conseille aux parties, aux co-présidents de la PI, et à la présidence de la SAICM, de faire pression pour ces résultats lors de l'ICCM et de l'IP4.3 en septembre.

### **Objectif stratégique A**

- Les pays disposent des capacités, du cadre juridique et des mécanismes institutionnels nécessaires pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie.

### **Cible A5**

- D'ici à 2030, tous les pays ont interdit l'exportation des substances qu'ils ont interdites au niveau national.

### **Cible A7**

- D'ici à 2030, l'utilisation de pesticides très dangereux est éliminée ou supprimée progressivement dans l'agriculture.

### **Cible D5**

- D'ici à 2030, les gouvernements mettent en œuvre des politiques et des programmes visant à accroître le soutien apporté à des solutions non chimiques plus sûres et plus durables, y compris l'agroécologie entre autres approches, afin de remplacer les produits chimiques ou groupes de produits chimiques préoccupants aux niveaux mondial et régional, y compris les pesticides extrêmement dangereux.

## Questions préoccupantes (IoCs)

L'action sur les 'questions préoccupantes' a été convenue comme objectif C dans le projet de texte consolidé du cadre SAICM au-delà de 2020, qui stipule que 'les questions préoccupantes sont identifiées, classées par ordre de priorité et traitées'.

Cependant, seulement une cible sur l'objectif C a été rédigée, et son libellé, ou même son maintien, n'a pas été convenue.

Il est possible que ICCM5 ne fixe aucun objectif concernant les sujets de préoccupation, bien qu'elle ait convenue que l'un des objectifs de l'instrument-cadre est d'accorder la priorité à leur traitement. Ce serait à la fois incohérent et insuffisant.

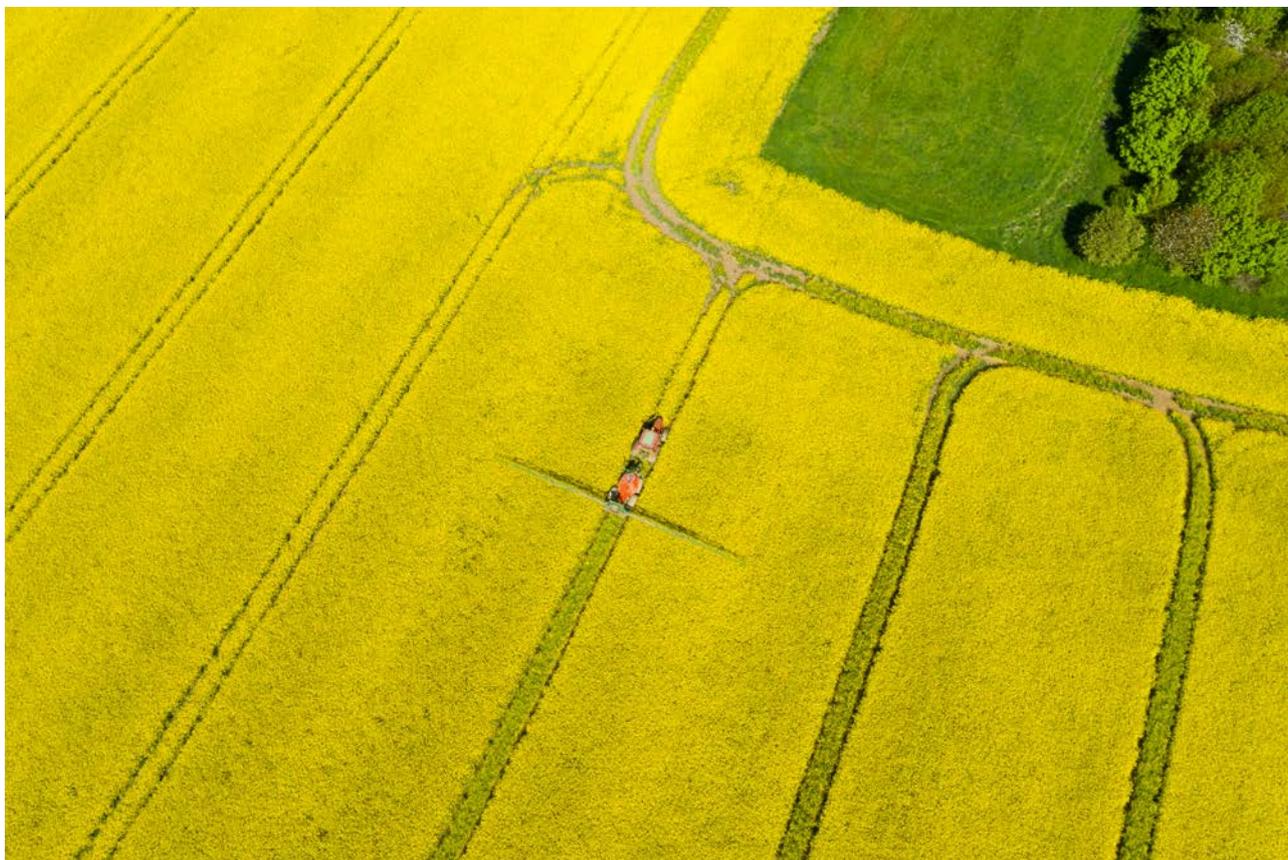
[Cible C1 - Des processus et des programmes de travail assortis de délais, sont établis, adoptés et mis en œuvre pour les questions préoccupantes identifiées afin de réduire et d'éliminer les dommages]<sup>10</sup>

10. Pour la cible C1, la formulation exacte de la cible n'a pas encore été discutée ni acceptée.

SAICM/ICCM a déjà identifié 8 sujets de préoccupation à ce jour, dont les pesticides hautement dangereux (HHP)<sup>5</sup>. PNUE a lancé une consultation sur l'établissement de priorités d'action pour ces questions préoccupantes de SAICM, ainsi que pour 11 autres questions identifiées dans son rapport 2020 Global Chemicals Outlook II (Perspectives mondiales des produits chimiques II)<sup>6</sup>. 10 de ces 19 COI combinés SAICM/PNUE concernent les pesticides, dont 4 des 8 COI déjà identifiés par SAICM.

Il est essentiel que le nouveau cadre s'engage à poursuivre ses travaux sur **tous** les sujets de préoccupation convenus et que la cible C1 soit maintenue dans le cadre de l'ASGIPC au-delà de 2020. Il est également évident que le maintien d'un objectif A7 fort sur les pesticides dangereux et l'adoption d'une proposition de résolution établissant une alliance mondiale sur les pesticides dangereux fourniraient automatiquement des processus et des programmes de travail complémentaires assortis d'échéances pour lutter contre un grand nombre de pesticides dangereux inclus dans les domaines d'intervention de l'ASGIPC.

Tracteur pulvérisant des pesticides sur du colza - Crédit : Juice Flair, Shutterstock



## Une alliance mondiale sur les pesticides hautement dangereux

En dehors du processus d'accord sur le cadre SAICM Beyond 2020, ICCM5 doit également voter sur une résolution établissant une alliance mondiale sur les pesticides hautement dangereux<sup>7</sup>.

Cette résolution, proposée par 54 pays du groupe africain et soutenue par de nombreux autres pays et parties prenantes dans d'autres UN régions, établirait une initiative volontaire multipartite visant à 'promouvoir l'élimination progressive, à l'échelle mondiale, des pesticides hautement dangereux et l'adoption de solutions de remplacement plus sûres et plus durables'.

L'Alliance serait ouverte à toutes les parties prenantes et disposerait d'un secrétariat sous les auspices de la FAO, de l'OMS, de l'OIT et du PNUE, la FAO étant l'agence chef de file.

L'Alliance mondiale serait chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action mondial assorti d'objectifs et de jalons clairs pour progresser dans l'élimination progressive des pesticides hautement dangereux à l'échelle mondiale.

La région Afrique recherche le soutien de ses partenaires et des parties à SAICM pour l'adoption de cette résolution à ICCM5, après avoir clairement exprimé ce souhait dans la déclaration de clôture de la région à ICCM IP4.2, qui soulignait que la région *'demande fermement un effort conjoint pour l'établissement d'une alliance mondiale pour l'élimination progressive des pesticides hautement dangereux'*<sup>8</sup>.

La ferme détermination du continent à faire en sorte que l'Alliance mondiale sur les produits phytosanitaires soit soutenue lors de la cinquième Conférence internationale des ministres de l'environnement a été renforcée par la décision 19/3 de la dix-neuvième réunion de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui se tiendra en août 2023<sup>9</sup>.

**Il est essentiel que la résolution établissant une alliance mondiale sur les pesticides hautement dangereux soit adoptée lors de ICCM5 en complément, et non en remplacement, de l'objectif A7 du cadre SAICM Beyond 2020.**

L'Alliance compléterait et faciliterait la réalisation de l'objectif A7, en donnant aux pays et aux parties prenantes qui le souhaitent les moyens d'élaborer des plans d'action, mener des échanges d'informations, l'élaboration de politiques et d'autres réformes que les parties à ICCM trouveront structurellement utiles pour l'élimination progressive des pesticides dangereux.

Cependant, l'Alliance mondiale sur les pesticides dangereux proposée ne dépend pas non plus de l'objectif A7, et si cet objectif n'est malheureusement pas accepté ou est affaibli dans le cadre de la SAICM au-delà de 2020, la nécessité de l'Alliance mondiale n'en sera que plus grande.

Père et fils mélangeant des pesticides - Crédit : PAN UK



## Cohérence et complémentarité avec les engagements internationaux

En tant que seul cadre politique international couvrant les centaines de milliers de produits chimiques toxiques qui ne sont pas correctement réglementés par des traités spécifiques des Nations unies, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques au-delà de 2020 doit être cohérente, complémentaire et contribuer de manière significative à la mise en œuvre des objectifs clés convenus dans les instruments juridiques internationaux pour réduire les impacts de la pollution chimique sur la santé humaine, les droits de l'homme et l'environnement.

### SDGs :

SAICM a été mandatée à l'origine par la Conférence mondiale sur le développement durable de 2002 et vise à contribuer à la réalisation des principaux objectifs de développement durable des Nations Unies. Plus précisément, SAICM cherche à fournir des orientations politiques contribuant à l'**objectif 12** sur la consommation et la production durables, à l'**objectif 3** sur la santé et le bien-être, à l'**objectif 6** sur l'eau propre et l'assainissement, à l'**objectif 7** sur l'énergie propre et abordable, à l'**objectif 11** sur les villes et communautés durables et à l'**objectif 14** sur la vie au-dessous de l'eau. L'adoption des objectifs A5, A7 et D5 lors de la cinquième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sera essentielle pour que SAICM soit considérée comme ayant agi sur les produits de santé naturels, les produits chimiques interdits et la réduction des pesticides dans l'agriculture, qui sont essentiels pour les objectifs de développement durable 3, 6, 12 et 14.

### Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) :

Les dispositions relatives à la pollution par les pesticides sont au cœur du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) 2022 Kunming-Montréal. L'objectif 7 du cadre mondial pour la biodiversité prévoit une réduction 'd'au moins 50 %' des risques que les pesticides font peser sur la biodiversité d'ici à 2030, tandis que l'objectif 10 prévoit une 'augmentation significative' des solutions de remplacement des pesticides dans l'agriculture, y compris des approches agroécologiques de l'agriculture.

Des indicateurs scientifiques pour ces objectifs sont en cours de négociation, mais ils devront mesurer les réductions en combinant le volume d'utilisation et la toxicité des pesticides utilisés. PAN recommande l'adoption de l'indicateur danois de charge en pesticides pour mesurer les contributions nationales à la réduction de la charge mondiale en pesticides d'au moins 50 %.

Dans la plupart des cas, l'élimination progressive des pesticides dangereux (par exemple dans le cadre d'un objectif A7 de SAICM au-delà de 2020) est susceptible d'être l'action la plus importante que les gouvernements pourraient prendre pour respecter l'engagement de l'objectif 7 du GBF sur les pesticides. De même, il existe des synergies évidentes entre l'objectif 10 du FBG sur l'agriculture et SAICM au-delà de 2020.

De nombreux pays s'engagent à réduire considérablement les émissions provenant de l'agriculture dans leurs cotisations déterminées au niveau national 'CDN', notamment en réduisant la dépendance et l'utilisation des pesticides et autres produits agrochimiques, et en augmentant l'application d'approches agroécologiques.

Là encore, il est essentiel que SAICM contribue à ces engagements de l'ONU en formalisant les orientations politiques qui les soutiennent. Cela passe par des engagements forts sur les cibles A5, A7 et D5, et par l'adoption d'une résolution visant à établir une alliance mondiale sur les PSH.

### Dispositions relatives aux droits de l'homme :

La libération intentionnelle systématique de pesticides très dangereux dans l'environnement entraîne régulièrement la violation des droits de l'homme fondamentaux, et ICCM5 doit également veiller à ce que l'ASGIPC comprenne une action ciblée sur les pesticides qui soit cohérente et conforme aux principales dispositions internationales en matière de droits de l'homme.

Plus précisément, les cibles A5, A7 et D5 contribueraient concrètement à faire respecter le droit à un 'environnement de travail sûr et sain' qui a été adopté par l'Organisation internationale du travail (OIT) des Nations unies comme un principe fondamental et un droit au travail lors de la 110e session de la Conférence internationale du travail en juin 2022.<sup>10</sup> De même, ces engagements cruciaux sur les pesticides dans SAICM au-delà de 2020 sont nécessaires pour soutenir 'le droit de l'homme à un environnement propre, sain et durable' - un droit adopté à l'unanimité par la résolution 76/300 de l'Assemblée générale des Nations unies en 2022.<sup>11</sup>

Cette résolution de l'Assemblée générale des Nations unies reconnaît explicitement que 'la pollution de l'air, de la terre et de l'eau, la mauvaise gestion des produits chimiques et des déchets, l'appauvrissement de la biodiversité qui en résulte et la diminution des services fournis par les écosystèmes' sont des maux qui 'entravent la jouissance d'un environnement propre, sain et durable et que les atteintes à l'environnement ont des incidences négatives, directes et indirectes, sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme'.

La résolution 'demande aux États, aux organisations internationales, aux entreprises et aux autres parties prenantes concernées d'adopter des politiques, d'améliorer la coopération internationale, de renforcer les capacités et de continuer à partager les bonnes pratiques afin d'intensifier les efforts visant à garantir un environnement propre, sain et durable pour tous'.

Il serait difficile d'identifier un mandat plus pertinent que celui-ci pour ICCM5 et SAICM.

**En outre, l'utilisation de pesticides dangereux est incompatible avec les droits protégés par les Nations unies, notamment le droit à une alimentation suffisante, le droit à l'eau potable et à l'assainissement, le droit à une vie digne et les droits des peuples autochtones, des femmes, des enfants, des travailleurs, des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, ce qui inclut le droit de ne pas utiliser de pesticides dangereux ou de ne pas y être exposé.**

Bourdon sur colza - Crédit : Leonid Ikan, Shutterstock



## Conclusions

L'orientation de la politique mondiale en matière de pesticides pour la prochaine décennie ou plus devrait être approuvée en septembre lors du forum politique international le plus important sur la gouvernance des produits chimiques et des pesticides - ICCM et son cadre SAICM Beyond 2020.

L'accord sur plusieurs projets d'objectifs de SAICM au-delà de 2020, notamment A5, A7, D5 et C1, offre une occasion unique de mettre la gestion mondiale des produits chimiques (et des pesticides) en conformité et à jour avec les accords internationaux sur la biodiversité, le développement durable, les droits de l'homme et le changement climatique.

L'accord sur une proposition d'Alliance mondiale sur les pesticides hautement dangereux (HHP) au sein de ICCM est également nécessaire pour donner aux nations qui le souhaitent les moyens de mener des réformes fondamentales.

Néanmoins, le nombre limité de projets d'objectifs et de cibles critiques de SAICM au-delà de 2020 reste contesté, et il existe un risque qu'ils soient entièrement perdus ou considérablement affaiblis - ce qui menace fondamentalement l'efficacité de ICCM et de SAICM en tant que mécanismes de gouvernance cohérents ou efficaces pour les produits chimiques toxiques les plus largement répandus sur la planète. Cela ne doit pas se produire.

PAN demande instamment à tous les États parties à l'ICCM, au Secrétariat de l'ICCM et aux coprésidents de la PI de reconnaître l'urgence et la nature critique des réformes sur les pesticides dans le cadre de la SAICM au-delà de 2020, et de veiller à ce que l'ICCM et une future SAICM contribuent à la réalisation, plutôt qu'à la frustration, de l'action sur le rôle des pesticides et autres produits chimiques dans les triples crises planétaires du changement climatique, de la perte de la biodiversité et de la pollution.

## Annexe

---

### **Projets d'objectifs relatifs aux pesticides et à l'agriculture dans le "texte consolidé" de l'instrument SAICM pour l'après 2020 et dans le "document officiel sur les objectifs stratégiques et les objectifs" des coprésidents du PI**

**Objectif stratégique A** - [Les pays ont] [Les parties prenantes ont] la capacité, le cadre juridique et les mécanismes institutionnels en place pour [soutenir] [réaliser] la gestion [intégrée] [rationnelle] des produits chimiques et des déchets [associés] [tout au long du cycle de vie].

**Objectif stratégique alternatif A (tiré du document officiel d'août 2023 des coprésidents du PI)** - Des cadres juridiques, des mécanismes institutionnels et des capacités sont en place pour soutenir et réaliser la gestion sûre et durable des produits chimiques et des déchets.

**[Cible A5** - [D'ici à [2030] [2025]], tous les pays [réglementent efficacement] [ont interdit] l'exportation de substances qu'ils ont interdites au niveau national [, sauf lorsqu'il existe une justification juridique solide et un contrôle de la gestion]].

**Cible alternative A5 (tirée du document officiel d'août 2023 des coprésidents du PI)** - D'ici à 2030, les pays ont renforcé les contrôles, y compris la gestion des parties prenantes, en vue d'interdire l'exportation de substances qu'ils ont interdites au niveau national pour des raisons liées à l'environnement ou à la santé humaine.

**[Cible A7** - [D'ici à 2030], l'utilisation de pesticides très dangereux est [éliminée] [supprimée progressivement] dans l'agriculture].

**Cible alternative A7 (tirée du non-document d'août 2023 des coprésidents du PI)** - D'ici à 2035, les parties prenantes ont pris des mesures efficaces pour éliminer progressivement les pesticides très dangereux dans l'agriculture lorsque les risques ne peuvent pas être gérés et que des solutions de remplacement présentant moins de risques potentiels pour la santé et l'environnement sont encouragées.

**Cible D5** - D'ici à 2030, les gouvernements mettent en œuvre des politiques et des programmes visant à accroître le soutien aux alternatives [plus sûres et plus durables] [et] [non chimiques] [y compris l'agroécologie [entre autres approches [le cas échéant]]] pour [commencer à remplacer les] [remplacer les [produits chimiques ou groupes de produits chimiques préoccupants à l'échelle mondiale et régionale, y compris les pesticides très]] [les plus nocifs] [dangereux]]. [les plus nocifs] [dangereux]].

**[Alt D5.** D'ici 2030, les gouvernements mettent en œuvre des politiques visant à accroître le soutien à la lutte intégrée contre les ravageurs afin de gérer de manière appropriée les pressions exercées par les ravageurs [domestiques], y compris l'utilisation judicieuse de pesticides si nécessaire].

**Le texte alternatif sur l'objectif D5** n'est pas présenté dans le "non-document" d'août 2023 des coprésidents du PI, ce qui suggère que les coprésidents n'ont pas l'intention d'approuver cet objectif sous quelque forme que ce soit.

---

#### **Sources:**

SAICM/IP.4/10 SAICM/IP.4/10, disponible à l'adresse

<https://www.saicm.org/Beyond2020/IntersessionalProcess/FourthIntersessionalmeeting/tabid/8226/language/en-US/Default.aspx>

IP Co-Chairs Non-paper on Strategic Objectives and Targets, disponible à l'adresse

[https://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP4\\_3/Non-paper%20on%20strategic%20objectives%20and%20targets\\_for%20posting.pdf](https://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP4_3/Non-paper%20on%20strategic%20objectives%20and%20targets_for%20posting.pdf)

## References

1. UNEP, WHO, SAICM, Strategic Approach to International Chemicals Management, SAICM texts and resolutions of the International Conference on Chemicals Management, mars 2007, disponible à l'adresse <https://www.saicm.org/Portals/12/documents/saicmtxts/SAICM-publication-EN.pdf>
2. SAICM IP Co-Chairs 'Consolidated Document: Draft' of the text to the Beyond 2020 SAICM Instrument, 3 mars 2023, disponible à l'adresse <https://www.saicm.org/Beyond2020/IntersessionalProcess/FourthIntersessionalmeeting/tabid/8226/language/en-US/Default.aspx>
3. 'Non-Paper on Strategic Objectives and Targets by the IP Co-Chairs', 11 août 2023, disponible à l'adresse [https://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP4\\_3/Non-paper%20on%20strategic%20objectives%20and%20targets\\_for%20posting.pdf](https://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP4_3/Non-paper%20on%20strategic%20objectives%20and%20targets_for%20posting.pdf)
4. [https://staging.saicm.org/sites/default/files/documents/SAICM-ICCM.5-2%20-%20Scenario%20note%20ADVANCE%20-%2008.08.23\\_1.pdf](https://staging.saicm.org/sites/default/files/documents/SAICM-ICCM.5-2%20-%20Scenario%20note%20ADVANCE%20-%2008.08.23_1.pdf)
5. La liste complète des sujets de préoccupation officiellement reconnus par SAICM à ce jour comprend les substances chimiques dans les produits, les perturbateurs endocriniens (EDC), les polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement (EPPP), les substances dangereuses dans le cycle de vie des produits électriques et électroniques (HSLEEP), les pesticides hautement dangereux (HHP), le plomb dans les peintures, les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, et les substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS) et la transition vers des solutions de remplacement plus sûres.
6. Voir : <https://www.unep.org/explore-topics/chemicals-waste/what-we-do/emerging-issues/issues-concern> & [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeUjlxMCuYepxQgEJVNN2ZmPjHaY4lQmVRzrNEq04CzUoJ0g/viewform?hl=en\\_gb](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeUjlxMCuYepxQgEJVNN2ZmPjHaY4lQmVRzrNEq04CzUoJ0g/viewform?hl=en_gb) & <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/33807/ARIC.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
7. SAICM/IP.4/CRP.9, Africa Group, 'Proposal for a resolution to set "A Global Alliance on Highly Hazardous Pesticides" at ICCM5', 27 février 2023, disponible à l'adresse [http://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP4/CRP/SAICM\\_IP4\\_CRP9.pdf](http://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP4/CRP/SAICM_IP4_CRP9.pdf)
8. Africa Region Closing Statement at SAICM IP4.2, 3 mars 2023, disponible à l'adresse [http://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP4\\_2/Statements/Africa%20Region%20Closing%20Statement-SAICM%20IP4.pdf](http://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP4_2/Statements/Africa%20Region%20Closing%20Statement-SAICM%20IP4.pdf)
9. ACMEN, Africa Union, Decision 19/3 or the 19<sup>th</sup> Session: African preparations for the fifth session of the International Conference on Chemicals Management, août 2023.
10. International Labour Conference (ILC), ILC.110/Resolution I, 'Resolution on the inclusion of a safe and healthy working environment in the ILO's framework of fundamental principles and rights at work', 16 juin 2022, disponible à l'adresse [https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/110/reports/texts-adopted/WCMS\\_848632/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/110/reports/texts-adopted/WCMS_848632/lang--en/index.htm)
11. UN General Assembly, Resolution 76/300, 'The human right to a clean, healthy and sustainable environment', 28 juillet 2022, disponible à l'adresse <https://digitallibrary.un.org/record/3983329?ln=en>



La formation aux méthodes agricoles agroécologiques aide les agriculteurs à mieux faire face à l'instabilité climatique et à lutter contre la crise de la biodiversité. Crédit : PAN UK.

### Pesticide Action Network International

**(PAN International)** est un réseau regroupant plus de 600 organisations non gouvernementales, institutions et individus dans plus de 90 pays et oeuvrant à remplacer l'utilisation des pesticides hautement dangereux par des alternatives écologiquement sûres et socialement justes.

Courriel :

[manon@pan-uk.org](mailto:manon@pan-uk.org)

[susan.haffmans@pan-germany.org](mailto:susan.haffmans@pan-germany.org)

[sarojeni.rengam@panap.net](mailto:sarojeni.rengam@panap.net)



[www.pan-international.org](http://www.pan-international.org)